

7^{ème} Coupe du Conseil Général du Morbihan sur Piste 2012 « Souvenir Joël Bourvellec »



Le podium 2011 au Vélodrome Kermesquel à Vannes

Règlement

Le Comité Départemental de Cyclisme du Morbihan, en partenariat avec le Conseil Général du Morbihan, organisera pour la saison 2012 la septième édition de la «**Coupe du Conseil Général du Morbihan sur Piste** ». Le «**Souvenir Joël Bourvellec** » y sera associé. Cette Coupe a pour but d'assurer la promotion et le développement de la Piste dans le département.

PALMARES 2010-2011

Dames :	Coralie DEMAY	Véloce Vannes
Minimes-Cadettes :	Manon PASCO	UC Inguiniet
Minimes :	Thomas DENIS	OC Locminé
Cadets :	Théophile LEBLANC	Véloce Vannes
Juniors:	Vincent PICAUD	Véloce Vannes
Seniors:	Mickaël DANET	Hennebont Cyclisme

1^{er} Club: Véloce Vannes

Article 1

La COUPE DU CONSEIL GENERAL DU MORBIHAN de la piste 2012 se dispute sur quatre manches, à savoir :

- Le vendredi 6 avril, 1^{ère} manche, Vélodrome de VANNES
- Le samedi 14 avril, 2^{ème} manche, Vélodrome de PLOUAY, incluant le **Championnat du Morbihan du 500 m dames, KM hommes et de l'américaine cadets, 17/18 ans et 19 ans et +.**
- Le vendredi 11 mai, 3^{ème} manche, Vélodrome de VANNES
- Le vendredi 7 septembre (report le 22/09), finale, Vélodrome de PLOUAY

Article 2

– Un classement général individuel par catégorie et un classement général par club seront établis à l'issue de ces épreuves.

Article 3

Cette coupe est ouverte aux licenciés des autres départements **sauf pour les épreuves servant de support à l'attribution d'un titre de champion du Morbihan**, mais seuls les coureurs et les clubs du Comité Départemental du Morbihan participent aux classements généraux de cette Coupe.

Article 4

Les engagements sont adressés par les clubs aux organisateurs et sont soumis aux droits en vigueur.

Article 5

La COUPE DU CONSEIL GENERAL DU MORBIHAN de la piste est ouverte aux catégories suivantes :

Dames : Minimes/Cadettes, 17 ans et +

Hommes : Minimes, Cadets, 17 ans et +

Article 6

Pour les épreuves individuelles : 8 coureurs sont classés par épreuve et marquent les points suivants : 10, 8, 6, 5, 4, 3, 2 et 1 point. Ces points sont cumulés pour établir le classement général de l'Omnium. En cas d'égalité de points, l'épreuve de sprint prime.

Pour les épreuves par équipe : 8 équipes sont classées par épreuve et marquent les points suivants 10, 8, 6, 5, 4, 3, 2 et 1 point

Les équipes de club sont à privilégier (***elles sont obligatoires pour les championnats du Morbihan de l'américaine ; pas d'équipe avec deux coureurs de clubs différents***), toutefois les coureurs ne pouvant constituer d'équipe de club peuvent se regrouper et constituer une équipe, sauf dans le cas où une équipe de leur club est déjà partante ; maximum deux coureurs d'un même club par équipe mixte.

Les points marqués sont attribués aux clubs d'origine des compétiteurs de ces équipes mixtes.

Toute autre équipe mixte constituée (cf. supra ; coureur(s) d'un club déjà représenté, etc.) peut prendre le départ des épreuves sans toutefois pouvoir prétendre au classement de l'épreuve ou du classement général.

Si un coureur ou un club d'un autre département termine dans les 8 premiers d'une épreuve, il prend les points pour le classement de l'Omnium (grille de prix) ; ces points ne sont pas redistribués à un coureur du CD 56. Toutefois, comme précisé à l'article 3, les coureurs extérieurs au département du Morbihan ne figurent pas au classement général de la Coupe.

Article 7

Le Classement général individuel de la Coupe s'obtient par le cumul des points marqués lors de chaque réunion, ce qui correspond à la somme des points de chaque Omnium à laquelle le compétiteur a participé.

Pour figurer au classement général individuel, un coureur doit participer à au-moins deux épreuves. La finale est obligatoire pour les 3 premiers du classement général provisoire, sauf cas de force majeure. En cas d'égalité, les coureurs seront départagés par le nombre de victoires sur l'ensemble du challenge. S'il y a égalité à nouveau, c'est le nombre de deuxièmes places qui sera pris en compte et enfin le plus grand nombre de victoires sur la dernière journée.

Le classement général par équipe de club s'obtient par le cumul des points marqués dans les épreuves par équipe et le cumul des points marqués par les deux meilleurs coureurs de chaque club au classement général individuel de chaque catégorie.

Article 8

Le financement des grilles de prix de chaque réunion est à la charge de l'organisateur et indemnisé en fin d'année par le comité départemental ; le financement des grilles de prix du classement général est à la charge du comité départemental.

Article 9

Les fleurs et autres récompenses sont également à la charge de l'organisateur.

Article 10

Les trois premiers clubs du département du Morbihan seront récompensés (dotation comité départemental).

Des maillots de leader seront remis à l'issue de cette coupe aux vainqueurs des différents classements généraux individuels, ainsi que des médailles aux trois premiers (dotation comité départemental).

Six classements individuels récompenseront les catégories suivantes :

Dames : Minimes/Cadettes, 17 ans et +

Hommes : Minimes, Cadets, Juniors, 19 ans et +

Article 11

Le jury des commissaires se compose d'un président, de deux commissaires titulaires et d'un juge à l'arrivée désignés par la commission départementale du corps arbitral.

Article 12

Tous les résultats ainsi qu'une copie de la liste d'émargement devront être communiqués par le président de jury au président de la commission départementale au plus tard pour le lundi soir suivant la manche disputée.

Coordonnées : Jérôme LAPPARTIENT

Tél. : 02.97.41.94.02. ou 06.03.35.46.53.

E-mail : jerome.lappartient@wanadoo.fr

Article 13

Le programme des différentes manches est établi comme suit :

Chaque manche est constituée d'un Omnium sur deux épreuves et d'une épreuve par équipe sans prix.

- 1ère manche – 6 avril – Vannes : sprint, scratch long et poursuite par équipe (4 hommes ou dames 17 ans et +)

- 2ème manche – 14 avril – Plouay :

- hommes et dames 17 ans et plus : **championnats du Morbihan du 500m ou KM** et courses aux points
- minimes, minimes/cadettes et cadets : keirin et courses aux points
- **Championnats du Morbihan américaine pour cadets, 17/18 ans et 19 ans et +**

- 3ème manche – 11 mai – Vannes

- Sprint, scratch long et 750 m lancé par équipe (3 coureurs dont à minima 1 minime ou minime/cadette et 1 cadet ou dames 17 ans et +).

Chaque coureur devant mener un tour.

- 4ème manche – finale – 8 septembre - Plouay

- Keirin, courses aux points et vitesse société (3 coureurs dont à minima 1 minime ou minime/cadette et 1 cadet ou dames 17 ans et +).

Chaque coureur devant mener un tour.

Grilles de prix : selon le classement des omniums, 5 Grilles de prix : minimes, minimes/cadettes, cadets, dames 17 ans et +, hommes 17 ans et +.

Renseignements : auprès de Jérôme LAPPARTIENT, Président de la Commission départementale de la Piste.

Coordonnées :

Tél. : 02.97.41.94.02. ou 06.03.35.46.53.

E-mail : jerome.lappartient@wanadoo.fr.